

La

Lettre



ENVIRONNEMENT

de Conseils

**NEWSLETTER DEVELOPPEMENT DURABLE N° 2  
février 2008**

**Dans ce numéro:**

- 1. Le suivi du Grenelle de l'Environnement**
- 2. La conférence de Bali**
- 3. Les nouvelles offres Conseils-Plus**

## **1. Grenelle de l'Environnement : le suivi**

**L**es conclusions du Grenelle de l'environnement en Octobre dernier ont reçu les félicitations de nombreuses personnalités politiques, parfois des plus surprenantes tel que Monsieur José Bové intervenu sur France Inter pour se féliciter des démarches entreprises par Monsieur Sarkozy. De nombreuses initiatives et nouvelles propositions ont été mises en avant. Qu'en est-il aujourd'hui ?

### **AGRICULTURE : LA FRANCE NE CULTIVERA PAS D'OGM CETTE ANNEE**

Matignon a annoncé en janvier sa décision d'activer la clause de sauvegarde sur le maïs Monsanto 810. La seule plante génétiquement modifiée cultivée en Europe sera donc interdite au nom du principe de précaution. Dans le même temps, le gouvernement a décidé de mobiliser 45 millions d'euros sur la recherche consacrée aux OGM.

Nicolas Sarkozy a une nouvelle fois bousculé les lignes politiques. Il a arbitré en faveur des écologistes. José Bové a stoppé sa grève de la faim, au détriment des milieux agricoles. Une loi réglementant les OGM devrait être votée avant mars 2008.

### **44 MESURES POUR RENDRE LE BATIMENT EXISTANT MOINS ENERGIVORE**

Le groupe opérationnel, pour l'amélioration du logement (ANAH) présidé par Philippe Pelletier a remis un rapport à Jean-Louis Borloo, proposant 44 mesures concrètes, selon trois axes.

- Améliorer les dispositifs existants : un diagnostic de performance énergétique doit être amélioré,

dès les annonces immobilières, pour en faire un outil évident de prise de conscience des acteurs.

- Mettre en place de nouveaux outils : la création d'un éco-prêt à taux zéro, ouvert à tous, pour financer les réhabilitations lourdes et le renforcement des certificats d'économie d'énergie en ciblant les ménages à faible revenu.
- Préparer les obligations de travaux : le principe d'obligation de travaux à moyen terme.

### **PAUL RAOULT PILOTE LE COMITE « TRAME VERTE ET BLEUE »**

Paul RAOULT, sénateur du Nord, président du Parc naturel régional de l'Avesnois et vice-président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France va piloter le comité « Trame verte et bleue » chargé de définir la constitution de la trame écologique nationale, du suivi de sa mise en œuvre et de son évaluation.

### **LE TRANSPORT : LES FAVEURS DU FLUVIAL**

Le Grenelle de l'Environnement fait du secteur fluvial « une priorité absolue » dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. La relance du transport fluvial promet une vraie diminution des émissions de gaz à effet de serre. Un gain estimé à environ 250 000 tonnes de CO2 par an dans le cas de l'ouverture du canal Seine-Nord Europe, programmé en 2014. Ce grand projet, de 4 milliards d'euros, a reçu le 28 novembre 2007 un financement européen de 420,19 millions € sur la période 2008-2013, dont 350 millions pour la partie française.

### **LA TAXE CARBONE EXCLUE DU PAQUET LEGISLATIF « ENERGIE ET CLIMAT »**

Selon le commissaire européen au Commerce extérieur, Peter Mandelson, la taxe carbone

risquait d'entrer en contradiction avec les règles de l'OMC, mais aussi de créer des conflits commerciaux. En revanche, M. Mandelson a affirmé qu'il était favorable à ce que les produits « verts » issus des pays extérieurs à l'Union européenne soient exemptés des droits de douane dans le cadre des exportations vers l'Union. Ceci constituerait une incitation positive à moins polluer. La Commission n'exclut toutefois pas que la mise en place de la taxe carbone soit reconsidérée en 2011 ou en 2013.

### L'ACTION ANTI-DECHET SE PRECISE

Les objectifs de cette politique déchets sont : - de réduire chaque année de la production d'ordures ménagères de 5 kg par habitant et par an, sur 5 ans, soit 25 kg au total ; - d'instaurer une rupture dans le domaine du recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés pour passer de 24 % en 2004 à 35 % en 2012 puis à 45 % en 2015 ; - d'atteindre 75 % de recyclage des emballages ménagers en 2012 contre 60 % en 2006 ; - de diminuer de 15 % à l'horizon 2012 les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération

Enfin, un objectif de réduction de 15% des déchets destinés à l'enfouissement et l'incinération d'ici à 2012, a été arrêté. Il doit être couplé avec deux taxes découlant de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), sur le principe du " Pollueur-payeur ".

## 2. La Conférence de Bali

**La 13ème conférence des parties à la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques et la 3ème réunion des parties au protocole de Kyoto se sont tenues à Bali**, en Indonésie, du 3 au 15 décembre 2007. Elle intervient dans le contexte historique de la publication en 2007 du 4ème rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dont les conclusions ont été reconnues par l'ensemble de la communauté internationale. A la lumière de ces études, **nul ne peut désormais contester que les changements climatiques constituent une menace grave et réelle aux écosystèmes naturels, à nos économies, au développement durable, ainsi qu'à la sécurité mondiale.** Prolongée d'une journée faute de consensus, la conférence sur le climat est parvenue à établir une feuille de route

pour les prochaines négociations sur les réductions mondiales des émissions de gaz à effet de serre. *« Bali a enregistré quelques avancées importantes mais a échoué sur l'essentiel : trouver un accord commun comprenant des objectifs chiffrés. Si on a évité le pire, beaucoup de travail reste à faire jusqu'à la Conférence de Copenhague, fin 2009 »*, conclut Morgane Creach du Réseau Action Climat-France.

### LES AVANCEES DE BALI

Outre l'adoption d'un calendrier sans objectifs chiffrés, Bali a permis d'inclure pour la première fois, les Etats-Unis, la Chine et l'Inde dans le prochain accord mondial. En France, les ONG telles que Greenpeace, Réseau Action Climat et FNH soulignent les progrès considérables effectués par les 150 États membres du G 77, en particulier la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. *« Ces pays ont manifesté une volonté d'agir contre les changements climatiques »*, déclare Benoît Faraco, de FNH. *« Leur ténacité et le soutien affiché in extremis par l'Union européenne ont eu raison d'Américains obnubilés par leurs intérêts »*.

Le régime multilatéral que la France appelle de ses vœux, avec ses partenaires de l'Union européenne, doit faciliter une transformation de nos économies afin de favoriser une croissance sobre en carbone et de réconcilier le développement durable avec l'économie. A cet égard les enjeux principaux de la conférence étaient les suivants :

- renforcer l'application de la convention et sécuriser la période de mise en œuvre du protocole de Kyoto (2008/2012) ;
- engager la négociation sur le régime post 2012 et adopter une « feuille de route » de la négociation visant un accord global en 2009 ;
- intégrer à long terme l'ensemble des pays développés y compris ceux n'étant pas parties au protocole ou ne l'ayant pas ratifié, et définir le principe d'une contribution, sur une base différenciée, des grands émergents et des pays les moins avancés.

Comme l'ont montré les conclusions du « Grenelle de l'environnement » en octobre dernier, la France est pleinement engagée dans la lutte contre le changement climatique et attendait de la conférence de Bali qu'elle donne une **nouvelle impulsion à la mobilisation de la communauté internationale.**

La position générale de la France et sa posture de négociation s'inscrivent résolument dans le cadre des positions agréées au sein de l'Union européenne. Elle vise des objectifs tels que :

- Faire valoir le niveau très ambitieux d'engagement de la France en matière de **lutte contre le changement climatique**, en particulier s'agissant du « facteur 4 » et des engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement,
- S'efforcer de fixer la date de 2009 comme échéance finale des négociations et parvenir à un accord sur le principe **d'un engagement contraignant et chiffré des pays industrialisés**
- Soutenir la  **pérennité et le renforcement des mécanismes de marché au sens du protocole de Kyoto** (via une extension de leur périmètre de mise en œuvre notamment) et de la globalisation du marché du carbone
- Soutenir le développement des **technologies faiblement émettrices**
- Soutenir vigoureusement le volet adaptation, en particulier au profit de l'Afrique et des petits Etats insulaires.

### 3. Les nouvelles offres Conseils-Plus

**D**ans le cadre de notre évolution et l'élargissement de notre équipe d'experts en développement durable, nous avons mis en place 4 grands pôles de compétences incluant de nouveaux domaines d'intervention :

#### AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

**Le Lobbying** : Défendre pro-activement ses droits et intérêts, auprès d'organismes susceptibles de prendre des décisions affectant son activité, constitue une opportunité sur laquelle Conseils-Plus aiguillera ses clients. Il s'agira, au travers d'une démonstration rigoureuse, d'adresser les bons messages aux bons interlocuteurs, au moment le plus opportun, et ce, au niveau national comme au niveau européen ou international. Conseils-Plus aide ses clients à emporter l'adhésion dans cette démarche stratégique grâce à une méthodologie claire et éprouvée à travers plusieurs étapes.

**Conformité réglementaire** : Conseils-Plus met en conformité les producteurs et leurs chaînes d'approvisionnement avec les Directives et Réglementations européennes telles que la Directive DEEE, Batteries ou le règlement REACH.

**La presse en parle !** La quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) collectés pour être dépollués et recyclés par des professionnelles a triplé depuis la mise en place de cette filière le 15 novembre 2006. Globalement selon le MEDAD, la collecte moyenne était, en août 2007, de 3,4 kg par habitant et par an alors qu'au début de cette même année, elle n'était que de 1,36 kg.

Après 12 mois de fonctionnement, le bilan est vraiment positif, a commenté Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'état à l'Ecologie. Actu-Environnement – Novembre 2007

#### SYSTEME DE MANAGEMENT

##### Certification ISO 14001 :

Accompagnement à la mise en place d'un système de management environnemental ; Depuis maintenant quelques années, l'environnement est au cœur des préoccupations du corps social. C'est pourquoi les entreprises doivent aujourd'hui s'organiser efficacement pour protéger l'environnement dans le cadre d'une démarche de développement durable. La norme ISO 14001 contient les lignes directrices pour mettre en place un système de gestion de l'environnement.

##### Certification ISO 9001 :

Accompagnement à la mise en place d'un système de management de la qualité ; La norme ISO 9001 version 2000 constitue le référentiel pour la certification des systèmes d'assurance qualité des entreprises. Elle est normalement destinée à permettre aux entreprises concernées de vérifier toutes les dispositions nécessaires pour satisfaire leurs clients dans le domaine certifié.

##### Certification OHSAS 18001 :

Accompagnement à la mise en place d'un système de management de sécurité ; La santé et la sécurité au travail sont l'objet d'enjeux

importants : éthiques, sociaux et économiques... Aujourd'hui, en dépit d'un dispositif réglementaire très riche, on dénombre encore près de 900 000 accidents par an, ce qui représente un coût économique et social très lourd. Dans ce cadre, les entreprises ont besoin d'outils complémentaires de management dont le référentiel OHSAS 18001.

## PROGRAMMES VOLONTAIRES

### Introduction de bonnes pratiques :

Certaines organisations n'ont pas encore intégré le concept de développement durable. Il s'agit d'un sujet qu'elles ne peuvent pourtant plus contourner. La mise en place de bonnes pratiques environnementales et sociétales au sein des entreprises permet d'améliorer l'image et mobiliser le personnel autour d'un projet fédérateur. Conseils-Plus apporte son expertise dans la mise en place de projets volontaires de développement durable.

**La Presse en parle !** « Les services généraux recensent les besoins des demandeurs en interne. Leur rôle est donc essentiel dans la sensibilisation des demandeurs à la prise en compte des critères sociaux et environnementaux ainsi que dans l'identification des enjeux prioritaires pour l'entreprise. L'approche nécessite une phase de diagnostic préalable qui permettra notamment de déterminer la nature des actions à mettre en place et de recueillir les avis des salariés. Il va de soi que les questions liées au coût ne doivent pas uniquement focaliser l'attention des décideurs. Une vision stratégique est nécessaire tout comme une bonne capacité d'anticipation ». Extrait de « **Les services généraux et le développement durable** » ; RSE NEWS - Janvier 2008

### Eco-packaging :

La gestion des déchets est une problématique majeure pour les pouvoirs publics comme pour les entreprises. Les emballages sont particulièrement visés par les autorités et constituent une opportunité d'amélioration significative pour les industriels. Qu'il s'agisse de la réduction du poids et du volume, de la rationalisation du nombre de matériaux utilisés, ou encore du choix de matières plus écologiques,

Conseils-Plus accompagne les entreprises dans leurs projets de changement et d'amélioration de packaging grâce à une analyse logistique et environnementale poussée sur chacune des étapes du cycle de vie.

**La presse en parle !** « L'institut national du design packaging, l'INDP, de Cognac vient de créer un site Internet destiné à orienter les designers vers l'éco-design et les bonnes conduites environnementales. « Il faut qu'on passe de l'éco-concept, une démarche qui visait à gagner des grammes sur les emballages pour améliorer les gains de productivité, à l'éco-design, qui n'empêche pas de créer et de faire rêver, mais prend largement en compte le recyclage ou la réutilisation du produit ». Extrait de l'INDP – Décembre 2007

**La presse en parle !** « Les deux groupes vont recycler 25% de leurs bouteilles d'eau: un enjeu autant économique que d'image. Le recyclage est devenu un argument marketing pour les deux grands opérateurs d'eau en bouteille, Nestlé et Danone. À ce jour, les bouteilles en PET (plastique) des Volvic, Contrex et autre Évian sont recyclées pour faire... de la laine polaire. Depuis janvier 2007, le ministère de la Santé a donné son aval pour que le PET recyclé serve à la fabrication de nouvelles bouteilles à hauteur de 25 % de la surface plastique. Les deux concurrents sont dans les starting-blocks. Ils n'attendent plus qu'une dernière autorisation administrative aux deux principaux fournisseurs, le groupe américain Amcor et le néerlandais Wellman ». Extrait du Figaro, « Danone et Nestlé courent après la bouteille recyclable » Décembre 2007

### Achats Responsables :

Une bonne politique de développement durable passe aussi par une sélection éco-responsable des fournisseurs et consommables. Dans l'objectif d'intégrer une démarche citoyenne soucieuse de l'environnement et des aspects sociaux, les entreprises doivent impérativement opter pour une politique d'achats responsables.

**La presse en parle !** « Outre les écolabels les plus connus, de nombreux sigles apparaissent sur les produits de consommation courante. Equitable, éthique, écologique, biologique, naturel, chaque certification a sa spécificité, et les informations

disponibles sont souvent insuffisantes. Enquête sur les principaux secteurs et produits concernés. (...)

*« Devenir un consommateur responsable demande de se renseigner en profondeur »* avoue Nicolas Gauthy, de la communication de Max Havelaar ». Extrait de « *Novethic, Eco-labels, comment choisir face à la profusion ?* », Décembre 2007

#### **Bilan Carbone :**

Le Bilan Carbone vise à prendre en compte tous les flux physiques qui concernent une activité (flux de personnes, d'objets, d'énergie) et de leur faire correspondre les émissions de gaz à effet de serre qu'ils engendrent.

Cette quantification est naturellement un préliminaire indispensable avant l'élaboration par l'entreprise d'une stratégie de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, réduction qui, au delà de toute considération environnementale, est de son propre intérêt stratégique pour au moins deux raisons :

Une part importante des émissions est due à la consommation de combustibles fossiles (Pétrole, Gaz Naturel, Charbon) dont le prix ne peut qu'augmenter dans l'avenir.

Du fait des risques que font peser les dérèglements climatiques sur les sociétés humaines, les "droits" à polluer finiront par être réglementés de façon plus sévère qu'aujourd'hui.

